# L'actu de votre secteur

**Pharmacie**

**4ème trimestre 2016**

ACDL EXPERTISE
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

## Les chiffres clés du secteur

Indice de chiffre d'affaires des pharmacies (Naf 47.73Z) - Base 100 au trimestre t-4.

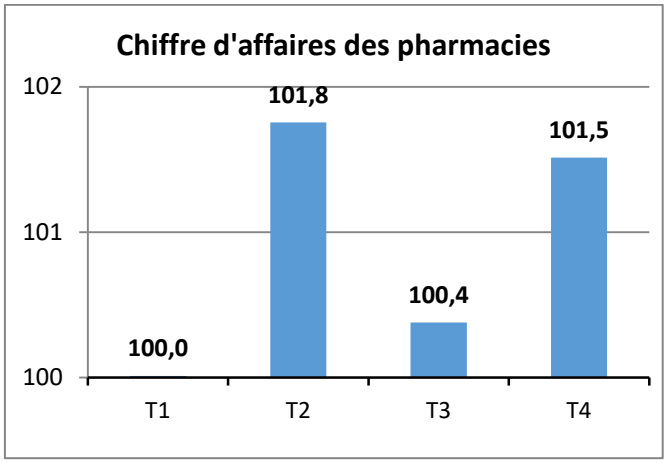


*Source : Statexpert / Environ 9 400 entreprises selon les trimestres.*
*Lecture du graphique : l'indice 101,5 de T4 2016 traduit une augmentation du chiffre d'affaires de 1,5 % par rapport au dernier trimestre 2015.*

Indice des prix des produits pharmaceutiques (nomenclature COICOP 06.1.1.0) – Evolution en glissement annuel

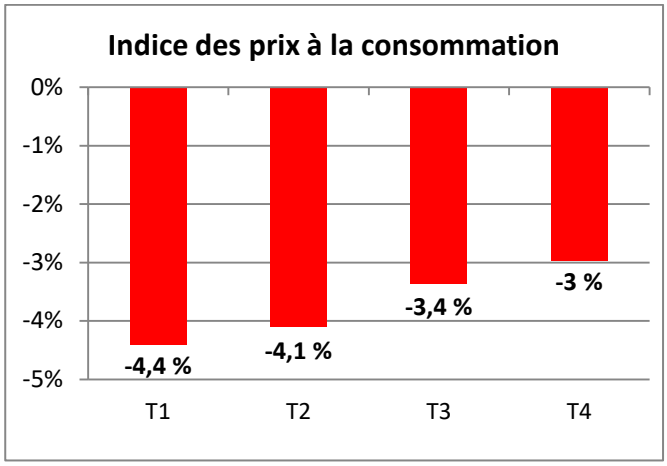


*Source : Insee - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016*
*Lecture du graphique : en T4 2016, les prix des produits pharmaceutiques ont baissé de 3 % par rapport au T4 2015.*

## L'actu économique du trimestre

### Le chiffre d'affaires

**Nouvelle progression de l'activité des officines au cours du dernier trimestre 2016.**

- Le chiffre d'affaires des pharmacies a progressé de 1,5 % durant le dernier trimestre 2016, par rapport au même trimestre 2015.
- Sur l'ensemble de l'année 2016, le chiffre d'affaires des professionnels de la pharmacie augmente de près de 1 %.
- Une progression qui intervient alors que les prix continuent à baisser dans le secteur.

### Les prix à la consommation

**Les prix des médicaments toujours en baisse sur la fin de l'année.**

- Durant le quatrième trimestre 2016, les prix des produits pharmaceutiques ont continué de baisser : -3 % par rapport au même trimestre 2015.
- En moyenne, sur l'ensemble de l'année 2016, les prix ont baissé de 3,7 % par rapport à 2015.

### Dépenses de médicaments

**Des dépenses de médicaments continuent de progresser de façon soutenue.**

- Les dépenses de soins de ville ont progressé de 2,9 % en 2016.
- C'est 0,2 point de plus que la hausse observée durant l'année 2015.

### Fermeture d'officines

**Des procédures collectives en baisse en 2016 !**

- Selon une étude d'Altarès, le nombre de procédures collectives a baissé de 17 % entre 2015 et 2016, avec 78 procédures en 2016 contre 94 en 2015.
- Entre 2014 et 2015, le nombre de procédures collectives avait baissé déjà de 12,1 %, alors qu'il était en hausse de 8,1 entre 2013 et 2014.

## L'actu juridique, fiscale et sociale

### Juridique

**Bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies.** Description en annexe de l'arrêté du 28 novembre 2016, Journal officiel du 1er décembre 2016, texte n°25. Ces dispositions concernent les pharmaciens titulaires d'officine, les pharmaciens gérants de pharmacies mutualistes ou de secours minières ainsi que les pharmaciens adjoints et les étudiants en pharmacie munis d'un certificat de remplacement.

**Commerce électronique de médicaments.** Les règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments auxquelles doivent se

conformer les pharmaciens sont décrites dans un arrêté du 28 novembre 2016, Journal officiel du 1er décembre 2016, texte n°26.

**Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens.** Un arrêté précise les modifications apportées aux statuts des régimes d'assurance vieillesse complémentaire, invalidité-décès et des prestations complémentaires de vieillesse de la section professionnelle des pharmaciens.

**Simplification de la transformation d'une EI en EIRL.**

- Afin de simplifier la transformation d'une entreprise individuelle en EIRL, l'entrepreneur choisissant ce statut sans opter pour l'impôt sur les sociétés peut désormais retenir la valeur nette comptable des biens affectés au patrimoine d'affectation, telle qu'elle figure dans les comptes du dernier exercice clos si une comptabilité commerciale est tenue.
- Dans ce cas, il n'aura plus à recourir au service d'un professionnel en cas d'affectation à l'EIRL d'un bien d'une valeur supérieur à 30 K€.

### Fiscale

**Taux de TVA à 5,5 %** désormais applicable aux autotests du SIDA.

**Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter du 1er janvier 2018.**

- Sous la forme d'une retenue à la source par le débiteur lors du paiement des salaires et revenus assimilés ou d'un acompte acquitté par le contribuable pour les bénéfices professionnels, les revenus fonciers et les pensions alimentaires.
- L'administration calcule pour chaque foyer fiscal le taux du prélèvement. Un taux proportionnel peut s'appliquer lorsque le débiteur ne dispose pas d'un taux calculé par l'administration ou sur option du contribuable.
- Un crédit d'impôt « modernisation du recouvrement » s'applique pour éviter une double imposition en 2018.

**Déduction de la TVA**. L'administration fiscale ne peut refuser le droit à déduction de la TVA au seul motif de l'omission ou de l'inexactitude de certaines mentions obligatoires si les conditions de fond pour ouvrir droit à la déduction de la TVA sont bien remplies (CJUE).

**Contrôles de l'administration fiscale à compter de 2017.**

- Instauration d'une procédure d'instruction sur place des demandes de remboursement de crédits de TVA.
- Instauration d'une nouvelle procédure de contrôle fiscal à distance réservée aux comptabilités informatisées.

**Amortissements des biens d'équipement.**

- Prolongation du dispositif du suramortissement exceptionnel de 40 % pour les commandes passées avant le 15 avril 2017, si l'acompte versé est d'au moins 10% et que les biens sont acquis dans les 24 mois suivant la date de la commande.
- Le plafond de la base d'amortissement des véhicules de tourisme est porté à 30 K€ si le taux d'émission en $CO^2$ est inférieur à 20 g/km.

**Renforcement du CICE.** Il passe de 6 % à 7 % en 2017.

### Sociale

**L'aide à l'embauche PME est prorogée jusqu'au 30 juin 2017.** Pour rappel, cette aide est octroyée aux entreprises de moins de 250 salariés embauchant un salarié en CDI ou en CDD de plus de 6 mois pour une rémunération n'excédant pas 1,3 Smic. Le montant de l'aide pour 2 ans est d'au maximum 4 K€ pour un même salarié.

**Le Smic est porté à 9,76 € de l'heure, au lieu de 9,67** €, à compter du 1er janvier 2017. Pour un salarié mensualisé travaillant 35 heures par semaine, le Smic s'élève donc à 1 480,27 € par mois.

**Infractions commises avec un véhicule d'entreprise.** Depuis le 1er janvier 2017, les employeurs ont l'obligation de communiquer, dans un délai de 45 jours, l'identité du salarié qui a commis certaines infractions routières avec un véhicule de l'entreprise, sous peine d'une amende de 750 €.

## L'actu du secteur

### L'actualité du secteur

**Médicament à l'unité : Emmanuel Macron veut lutter contre le gâchis.**

- Il considère que le passage au médicament à l'unité est un « impératif sanitaire, une nécessité économique et une évidence environnementale ».
- Le candidat a par ailleurs insisté sur la nécessité de renforcer la prévention et s'est engagé à ne pas dérembourser des soins utiles pendant son éventuel quinquennat.

**La piste des honoraires à 2 euros.**

- Alors que les négociations de la nouvelle convention nationale avec l'Assurance maladie ont débuté en février 2017, les syndicats pharmaceutiques demandent la création d'honoraires supplémentaires de 2 euros par ordonnance, en moyenne.
- L'objectif, pour la profession, est toujours de déconnecter davantage la rémunération des prix et des volumes des médicaments.